

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE  
ARRONDISSEMENT DE MAMERS  
CANTON DE LA FERTÉ-BERNARD  
COMMUNE DE DUNEAU

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 4 Mai 2021**  
\* \* \* \* \*

Date de la convocation : 27/04/2021

Date d'affichage : 27/04/2021

Nombres de Conseillers

- En exercice : 15

- présents : 14

- votants : 14

L'an deux mil vingt et un, le 4 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séances publiques, sous la présidence de CIRON Joël, Maire

Etaient présents : M. CIRON Joël, Maire, Mmes : AHIER Brigitte, BLOT-ANDRÉ Marianne, CHOPLIN Annie, LEWIK Clémence, MARY Annie, PASTEAU Isabelle, SARRY Céline, MM : GANDON Jérôme, PHILIPPOT Sébastien, POUTOIRE Dominique, ROULLEAU Vincent, TIMMERMAN Michel, VALLÉE Jérémy

Excusé(s) : M. GUEHO Nicolas

Secrétaire de séance : M. ROULLEAU Vincent

\*\*\*\*\*

**Modification des statuts de la CCHS : Intégration de la compétence organisation de la mobilité**

Monsieur le Maire, expose que lors de sa séance plénière du 17 mars 2021, la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise a approuvé une modification des statuts de l'EPCI afin de lui permettre d'acquérir la compétence mobilité et devenir ainsi Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

En effet, la loi d'orientation des mobilités (LOM), réforme le cadre général des politiques de mobilités, en intégrant les enjeux environnementaux. Elle prévoit notamment la couverture de l'ensemble du territoire par des autorités organisatrices de la mobilité au 1<sup>er</sup> juillet 2021 et poursuit quatre objectifs :

- Réduire la dépendance à l'automobile en proposant des solutions de mobilités,
- Développer et accélérer la mise en place de nouvelles solutions de mobilités
- Diminuer l'impact des transports sur l'environnement en réussissant une véritable transition écologique dans les déplacements,
- Investir davantage dans les infrastructures permettant de faciliter les déplacements du quotidien.

A défaut de prise de compétence au 31 mars 2021, la Région deviendra à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, Autorité Organisatrice de la Mobilité de substitution dans le ressort territorial de l'EPCI.

Les services déjà organisés, par les communes membres, pourront demeurer organisés librement si elles le souhaitent, sans pouvoir évoluer ultérieurement par rapport à leur fonctionnement actuel, après en avoir informé la Région.

La prise de compétence n'induit pas :

- Une possibilité de partage de la compétence entre plusieurs collectivités. La compétence n'est pas « sécable ».
- La prise en charge obligatoire des services exercés par la Région sur le ressort territorial de la communauté de communes. Ce transfert ne pourrait avoir lieu qu'à la demande de la communauté de communes.
- La mise en place de services par la communauté de communes de manière immédiate et sur l'ensemble des volets de la compétence (scolaire, urbains, etc.). La compétence s'exerce « à la carte » c'est-à-dire en choisissant d'organiser les services apportant la réponse la plus adaptée aux besoins de mobilité du territoire, en complément de ceux déjà pris en charge par la Région.

Pour permettre l'exercice de cette compétence, la CCHS a initié une modification de ses statuts.

En conséquence, au regard de tous ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de

- Se prononcer favorablement sur la prise de la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise,
- Décider de ne pas demander, pour le moment, à se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports.
- Approuver la modification des statuts par l'ajout de l'alinéa suivant à l'article 2 des statuts de la Communauté de communes :

*« Organisation de la mobilité conformément à la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020. »*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-17,

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°17-03-2021-006 exécutoire en date du 19 mars 2021 initiant la procédure de modification des statuts de la Communauté de communes,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**Adopte** la modification des statuts de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise dans les conditions précitées et ce, conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

12 voix pour  
voix contre  
1 abstention

\*\*\*\*\*

**PROJET DE TERRAIN MULTISPORTS  
AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS D'AMENAGER**

Vu les articles R423-1 et L422-1 du Code de l'urbanisme,  
Considérant qu'il est nécessaire de déposer une demande de permis d'aménager pour le projet de terrain multisports.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Autorise** Monsieur le Maire à déposer un permis d'aménager pour le projet de création d'un terrain multi-sports.

\*\*\*\*\*

**FINANCES  
AMORTISSEMENT ENFOUISSEMENT TELECOM RUE HAUTE**

Vu l'article R 2321-1 du CGCT,  
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'amortir la dépense de 11 221€ réalisée en 2020 pour les travaux d'enfouissement du réseau télécom rue Haute et propose une durée de 10 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Décide** d'amortir la dépense de 11 221€, correspondant au solde des travaux d'enfouissement du réseau Télécom situé rue Haute, pour une durée de 10 ans, à compter de cette année,

**Valide** les écritures comptables suivantes :

1 121,10€ c/6811  
1 121,10€ c/2804132

\*\*\*\*\*

## LOGICIEL DE GESTION DU CIMETIERE COMMUNAL CHOIX D'UN DEVIS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de choisir une proposition, parmi les quatre suivantes, pour l'achat d'un logiciel de gestion du cimetière communal.

	Prix HT	Prix TTC	Numérisation	Plan	Abonnement annuel	règlement
O Multimédia	1750	2100	940€ HT	180€ HT	120€ HT	
Gescime	5962	7154,40			195€ HT	600€ HT
Cimetière de France	7884.7	9461.64				
Berger Levrault	2200	2640				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Retient** le devis de la société O Multimédia d'un montant de 1750€ HT soit 2100€ TTC, avec l'option d'un montant de 180€ HT pour le plan à l'entrée du cimetière avec FlashCode et le module internet.

**Prend acte** que le coût annuel de l'abonnement est de 120€ HT.

\*\*\*\*\*

## DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPLACEMENT D'UN FOOD TRUCK LE TOQUE TRUCK

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande écrite de Madame GAUTRET Cynthia, gérante d'un Food Truck "le Toqué Truck". Celle-ci propose la vente, dans un camion ambulant, de burgers et de pizzas, entres autres. Elle désire s'installer sur la place de l'église de Duneau, un soir dans la semaine et sollicite ainsi l'autorisation de la commune.

Après en avoir délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Accepte** la demande de Madame GAUTRET Cynthia et l'autorise à stationner son camion "Le Toqué Truck" sur la place de l'église un soir par semaine,

**Décide** d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 10€ par mois, jusqu'au 31 décembre 2021,

**Décide** de ne pas facturer les trois premiers mois;

\*\*\*\*\*

## QUESTIONS DIVERSES

- Michel TIMMERMAN fait une présentation globale du SIVOS de Beillé-Duneau, en qualité de Président : les statuts, les compétences, le budget, l'équipe, les effectifs des deux écoles. Des dates seront proposées aux conseillers pour visiter les deux écoles.
- Proposition d'achat de terrain rue Saint Cyr : le prix du terrain sera proposé à 30€ le m<sup>2</sup>, selon la délibération de 2016.
- Proposition de vente de terrain à la commune situé "La Fabrice" : la commune n'est pour l'instant pas intéressée.
- Lotissement du Champ de la Grange : un compromis de vente a été signé et une option est posée sur une parcelle.
- Une rencontre a eu lieu avec un représentant de la sous-préfecture et les services de la DDTau sujet de l'assainissement collectif non-conforme qui remet en cause dans le PLUI les futures zones à urbaniser.
- Diagnostic phytosanitaire des Tilleuls situés sur la place de l'église : deux devis sont présentés. Ce diagnostic est mis en attente.
- Cérémonie du 8 mai 2021 organisée à 10h30 avec un effectif réduit.
- Bilan des bons d'achat de Noël : 130 bons ont été distribués sur les 142 offerts, sans compter les deux bons offerts à la commune.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 3 juin 2021 à 20h.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 23h20.  
Le Maire, Joël CIRON

